

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 1<sup>er</sup> février 2018 - Délibération n° 2018/02/06

**Objet : DESIGNATION D'UN PROFESSIONNEL QUALIFIE AU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME LE LAC DE VASSIVIERE »**

L'an deux mille dix-huit, le 1<sup>er</sup> février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 25 janvier 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MEYER – BUSSIERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – GAILLARD – CONCHON – DOUMY et Mmes SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – MOREAU – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – CHENEVEZ – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – CHOMETTE – SIMONET – GAUCHI – MARTINEZ – TRUNDE – LUMY – PEROT – TOUZET – PAMIES – MOULINIER ET MMES LAURENT – JOUANNETAUD – PIPIER – POUGET-CHAUVAT – COLON – DEFEMME ET NOUAILLE.

**Pouvoirs :**

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. LABORDE • 3. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE • 4. M. RIGAUD donne pouvoir à Mme SPRINGER • 5. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme CAPS • 6. M. SZCEPANSKI donne pouvoir à Mme LAGRAVE • 7. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 8. M. CHOMETTE donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 9. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE • 10. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE • 11. M. PEROT donne pouvoir à M. GUILLAUMOT • 12. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD • 13. Mme NOUAILLE donne pouvoir à M. GAILLARD • 14. M. MOULINIER donne pouvoir à Mme PATAUD.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – M. MEYER remplace M. MARTINEZ – Mme POITOU remplace M. TOUZET – Mme CHENEVEZ remplace M. PAMIES.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU.

Scrutin public

En exercice		Présents	Votants				
64		44	58				
Pour	Contre	Abstentions			Blanc	Nul	Refus de vote
40	-	18 (Mmes POITOU, SUCHAUD avec la procuration de Mme DEFEMME, DESSEAUVE, HYLAIRES, LAGRAVE avec la procuration de M. SZCEPANSKI, SPRINGER avec la procuration de M. RIGAUD et MM. CALOMINE avec la procuration de Mme POUGET-CHAUVAT, GRENOUILLET avec la procuration de M. CHOMETTE, LAINE, CHAUSSADE avec la procuration de Mme JOUANNETAUD et GUILLAUMOT avec la procuration de M. PEROT)			-	-	-

Vu l'article 68-II de la Loi NOTRe qui a transféré aux Communautés de communes, à titre obligatoire, depuis le 1er janvier 2017, les compétences « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité touristique » et « promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme ».

Vu la délibération du Syndicat mixte le Lac de Vassivière du 6 janvier 2015 créant l'EPIC Office de Tourisme le Lac de Vassivière,

Vu l'article 6 des statuts le lac de Vassivière modifiés le 15 avril 2016 prévoyant que chaque collectivité membre du syndicat désigne un professionnel de son territoire dont le mandat prendra fin lors des élections suivantes, comme celui des délégués de la collectivité

M. Le Président rappelle que l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme le Lac de Vassivière », créé en 2015 par le Syndicat Mixte, a pour objet de développer la fréquentation touristique de l'ensemble du territoire des Communes membres du syndicat (accueil, information, promotion...) et de gérer les biens et équipements confiés par le syndicat mixte.

L'EPIC est dirigé par un comité de direction composé de deux collèges :

- le collège des délégués des collectivités, qui regroupe tous les délégués siégeant au Conseil Syndical ;
- le collège des professionnels du tourisme désignés par les collectivités.

Pour information, la Commune de Royère de Vassivière avait désigné Mme Muriel MEUNIER, Présidente de l'association Conte en Creuse.

M. Le Président demande au Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un professionnel qualifié au comité de direction et l'EPIC. Il propose, avec son accord, de désigner Mme Muriel MEUNIER.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil :

- Elit Mme Muriel MEUNIER en tant que professionnel qualifié au comité de direction de l'EPC « Office de Tourisme Le Lac de Vassivière ».

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

